



# FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

## COMITE DIRECTEUR N° 06 du samedi 05 mars 2022

Statut du compte rendu : Projet pour avis Validé pour diffusion Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
<b>Bureau Directeur</b>				
Yvan BUONOMO, Président	X			
Françoise LE TAN, Vice-Présidente	X			
Nicolas TERME, Vice-Président	X			
Philippe GOUNEAUD, Vice-Président	X			
Rosette TRUJILLO, Trésorière	X			
Valérie NOGUET, Trésorière adjointe	X			
Corinne PONS, Secrétaire Générale			X	Rosette TRUJILLO
Virginie RACLOT, Secrétaire Ajointe			X	Philippe GOUNEAUD
<b>Membres du Comité Directeur</b>				
Michel BLANES	X			
Mandy DA CONCEICIAO	X			
Eric DELEENS	X			
Paul DO	X			
Fanny EDOUARD			X	Rosette TRUJILLO
Pascal FABRE	X			
Frédéric FIELDS			X	Philippe GOUNEAUD
Christophe GARNIER	X			
Nancy LOPES			X	Yvan BUONOMO
Philippe PRATS	X			
Paul ROUSSE, Médecin			X	Yvan BUONOMO
<b>Places réservées de droit</b>				
Denis Arrazat (Ligue Occitanie)	X			
Vincent Marchand, (CD60)			X	
Stéphane Smolen (CD 59)			X	Françoise LE TAN
Laurent Amet (représentant des Pdts de club)			X	
Vacant (représentant des arbitres)				
Vacant (Suppléant)				
Vacant (représentante des joueuses)				
Vacant (suppléante)				
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
	14	0	8	6 pouvoirs

.....

14 membres sont présents ou représentés / 25 en exercice.

1 invitée :

Virginie Jenté -Secrétaire administrative

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09h30

.....

## ORDRE DU JOUR

1/ Validation de modification de règlement

a) Modification de la règle des jeunes qui jouent dans un autre club

b) Modification de la règle d'obligation du nombre de jeunes pour la participation au Championnat de France en salle.

c) Elaboration des calendriers de Championnat de France en salle

d) Démission joueur

Proposition d'un projet concernant les démissions de joueurs par monsieur Frédéric GOUNEL, membre de la Ligue Occitanie pour adaptation au règlement fédéral (projet présenté par monsieur Philippe GOUNEAUD)

2/Mise à jour du protocole sanitaire pour la lutte de la propagation de la COVID19 (championnat extérieur)

3/ Point sur la commission arbitrage

a) compte rendu saison salle

b) Date prochaine session d'arbitrage

.....

Le Président, Yvan BUONOMO remercie le club de Florensac de mettre à notre disposition les locaux.

Denis ARRAZAT, président de la Ligue Occitanie prend la parole avant le premier sujet à l'ordre du jour. Il trouve regrettable que les points qu'il souhaite aborder ne soient pas inscrits à l'ordre du jour de cette réunion. (Demande par mail auprès du secrétariat de la Fédération)

Notamment, au sujet de la création de son association ou organisme de formation qui a pour but de délivrer les brevets d'éducateur ainsi que l'attribution des subventions ANS 2021.

Il s'en prend à Rosette Trujillo qu'il accuse d'avoir interféré pour la modification des points à aborder et sur l'attribution des subventions ANS 2021. Mme Trujillo rétorque que la FFJBT ne décide pas toute seule des attributions des subventions, qu'elle a soutenu les dossiers auprès de l'ANS en fonction de la note de cadrage qui a été rédigée en collaboration avec le responsable de l'ANS, que la FFJBT (via la commission ANS 2021) transmet ses propositions d'attribution à l'Agence Nationale du Sport (avec détails des actions des clubs et instances) et que l'Agence Nationale du Sport valide ou pas ses propositions. Certaines propositions ne remplissaient pas les conditions demandées par l'ANS (montant minimum, etc...)

Yvan BUONOMO assure qu'aucun point ne sera écarté des débats du Comité Directeur.

Cependant, il considère qu'un Comité Directeur doit aborder un nombre limité de sujets afin que les réunions ne s'éternisent pas et que les sujets à l'ordre du jour ne soient pas « survolés ». Dans

un premier temps il a jugé impératif de traiter les divers points en relation avec les règlements fédéraux afin de débiter la saison extérieure dans les meilleures conditions.

Yvan BUONOMO et Michel BLANES précisent qu'une convention de partenariat concernant les brevets d'éducateur existe déjà entre les 2 Instances (FFJBT et Ligue Occitanie).

Par conséquent, une mise à jour est nécessaire dans laquelle sera stipulée :

- que la FFJBT mandate la Ligue Occitanie pour prendre en charge le brevet d'éducateur.
- Un référent de la FFJBT sera en charge de suivre le travail et l'évolution de cette nouvelle association.

La réunion débute avec le premier point de l'ordre du jour :

1/ Validation de modification de règlement

a) Modification de la règle des jeunes qui jouent dans un autre club

Nicolas TERME a organisé une réunion de travail le 11 janvier 2022 sur demande du Président de la Ligue Occitanie.

Les participants à cette réunion sont les membres de la commission Organisation Compétition de la FFJBT de la Ligue Occitanie ainsi que le président du Comité Départemental de l'Hérault.

A l'issue de ce temps de travail une proposition de modification de règlement a vu le jour :

#### **Article 32-9 du Règlement Sportif en Extérieur :**

##### **Art 32-9: Double Licence¶**

Si son club n'engage pas d'équipe dans sa catégorie, une Senior Féminine, une Cadette Féminine, un Cadet masculin, un ou une minime pourra prendre une licence dans son club pour évoluer en équipe Senior masculine et pourra prendre une deuxième licence dans un deuxième club où il ou elle ne pourra évoluer que dans sa catégorie.¶

➤→ Une Senior Féminine pourra donc jouer en série Senior masculine dans son club, et si son club n'a pas d'équipe féminine engagée en championnat, jouer sous double licence dans un autre club exclusivement en série féminine.¶

➤→ Un Cadet ou une Cadette pourra jouer en série Senior dans son club, et si son club n'a pas d'équipe Cadet engagée en championnat, jouer sous double licence dans un autre club exclusivement en série Cadet.¶

➤→ Un ou une Minime pourra jouer en série Senior dans son club, et si son club n'a pas d'équipe minime engagée en championnat, jouer sous double licence dans un autre club exclusivement en série Minime.¶

¶

Le joueur ou la joueuse devra alors prendre une licence compétition pour chacun des deux clubs.¶

¶

A l'issue de la saison, la Féminine senior, la Cadette ou le Cadet, le minime ou la minime réintègrera son club d'appartenance et lui seul.¶

## Articles 27-1-5 et 27-1-6 - Règlement Sportif en Salle

**Art 27-1-5<sup>o</sup>** Si son club n'engage pas d'équipe dans sa catégorie, un Minime ou un Cadet pourra prendre une licence dans son club pour évoluer en équipe senior masculine et pourra prendre une deuxième licence (dite double licence) dans un deuxième club où il ne pourra évoluer que dans sa catégorie. le joueur devra alors prendre une licence compétition en Salle pour chacun des deux clubs.¶

**Art 27-1-6<sup>o</sup>** A l'issue de la saison, le Minime ou le Cadet évoluant sous double licence réintègrera obligatoirement son club d'appartenance et lui seul sans avoir la nécessité de remplir une demande de démission.¶

### Précisions apportées comme suit :

- Lorsqu'un jeune n'a pas d'équipe de sa catégorie dans son club d'origine A, alors il peut prendre une licence jeune (dans sa catégorie) dans un club B et prendre une licence adulte dans son club initial A. (impossible de jouer en catégorie jeune dans les 2 clubs simultanément)

### L'ensemble des membres présents du Comité Directeur valident cette proposition de modification

b) Modification de la règle d'obligation du nombre de jeunes pour la participation aux Championnats de France en salle et en extérieur.

**VOL-II-Art-27-3<sup>o</sup>: Obligation «jeunes»**¶

**VOL-II-Art-27-3-1<sup>o</sup>**: Tout club ayant au moins une équipe évoluant dans une série Nationale doit avoir obligatoirement:¶

➤ au moins une équipe de jeunes à savoir une équipe Poussin, et/ou une équipe Benjamin, et/ou une équipe Minime et/ou une équipe Cadet qui participe à l'un des divers championnats de jeunes organisés par les Comités Départementaux ou les Ligues Régionales;¶

➤ Ou, dans le championnat en salle, une école de tambourin avec au moins 6 jeunes licenciés¶

¶

**VOL-II-Art-27-3-2<sup>o</sup>**: La procédure décrite ci-dessus s'applique:¶

➤ pour les championnats de Nationale féminine et Nationale masculine, ¶

➤ pour les championnats nationaux disputés en extérieur et en salle; ¶

Cette règle a été mise en place dans le but de favoriser la formation des jeunes et donc le développement du Sport Tambourin.

Nicolas TERME, propose que les clubs participants au Championnat de France en salle adulte aient comme obligation d'engager une équipe jeune pour chaque équipe adulte engagée en Championnat de France salle.

Ou bien d'avoir une école de Tambourin de 6 jeunes.

Pour les clubs qui ont 3 équipes adultes engagées en Championnat de France le nombre d'équipes jeunes est limité à 2 ou à une école de tambourin de 12 jeunes.

Cette règle s'appliquera également pour le Championnat de France en extérieur.

Les clubs qui se créent auront la possibilité d'être invités durant 1 ou 2 Championnats de France  
- Règle applicable dès septembre 2024.

**Les membres présents du comité directeur effectuent un vote à main levée**

**2 contre**

**2 abstentions**

**19 pour**

c) Elaboration des calendriers de Championnat de France en salle

Les participants au Championnat de France des Hauts de France ont rencontré de grandes difficultés pour organiser leur déplacement en raison des nombreuses modifications de programme.

Nicolas TERME précise qu'il s'agit d'un Championnat de France qui débute le samedi matin jusqu'au dimanche soir. Par conséquent l'ensemble des équipes doivent être disponibles sur ces plages horaires. Aucune dérogation ne peut être accordée car cela génère de nombreuses modifications de planning.

Les participants à la réunion jugent nécessaire d'aborder le sujet plus amplement lors d'une prochaine réunion.

Paul DO, demande pour la prochaine réunion des précisions sur ce qui est stipulé dans les règlements fédéraux concernant l'élaboration des plateaux des Championnats de France en salle.

d) Démission joueur

Philippe GOUNEAUD émet une proposition de projet suite à une demande de Monsieur Frédéric GOUNEL, membre de la Ligue Occitanie pour que soit revu le système de démission des joueurs et joueuses de séries Nationales.

Philippe GOUNEAUD présente une grille de rémunération des clubs formateurs pour leurs années de formation des licences qui souhaitent intégrer un autre club.

Paul DO précise que cette demande a déjà été formulée lors du précédent mandat de Bernard BARRAL. Il s'agissait d'une demande d'un seul club donc cette requête n'avait pas été retenue.

Plusieurs membres du comité directeur pensent que la mise en place d'une grille tarifaire pour les démissions risque de porter préjudice aux clubs possédant une petite trésorerie.

Est-ce que le « monde » du Tambourin a la capacité de supporter cet effort de trésorerie liée aux mutations. Est-ce que l'on veut faire rentrer l'argent dans le monde du Tambourin ?

Tandis que d'autres approuvent ce projet car cela se pratique déjà depuis plusieurs années de façon non officielle. L'établissement d'une grille tarifaire pour les mutations permettrait de « réguler » ces pratiques et aussi d'offrir plus de « crédit » à notre Sport.

Cette grille de mutations n'est pas validée, elle mérite un travail complémentaire. Le sujet sera à nouveau à l'ordre du jour de la réunion Comité Directeur n°7.

2/Mise à jour du protocole sanitaire pour la lutte de la propagation de la COVID19 (championnat extérieur)

**Ce sujet est ajourné par manque de temps de traitement**

3/ Point sur la commission arbitrage

**Ce sujet est ajourné par manque de temps de traitement**

a) Compte rendu saison salle

**Ce sujet est ajourné par manque de temps de traitement**

b) Date prochaine session d'arbitrage

**Ce sujet est ajourné par manque de temps de traitement**

QUESTIONS DIVERSES :

1/ A la demande de Frédéric FIELDS représenté lors de la réunion par Philippe GOUNEAUD il souhaiterait la mise en place de réunions entre les présidents des Comités Départementaux, Ligues Régionales et la FFJBT au minima une fois par an.

Cette demande est retenue à l'unanimité par l'ensemble des membres présents du comité Directeur

2/ Frédéric FIELDS, président du Comité Départemental des Bouches du Rhône représenté par Philippe GOUNEAUD souhaite que la FFJBT propose des emplois civiques à l'ensemble de ses instances et clubs afin de promouvoir le Tambourin.

**Ce sujet est ajourné par manque de temps de traitement**

3/ Valérie SANCHEZ, souhaite que lors de la prochaine réunion comité directeur n°07 soit traitées les sanctions pour non-engagement au Championnat de France en salle.

#### **REMARQUES DIVERSES :**

1/

Les membres du Comité Directeur jugent nécessaires des réunions Comité directeur plus fréquentes.

Une réunion mensuelle permettra de traiter d'avantages de sujets, celle-ci pourrait se tenir en présentiel ou en visio

A l'ordre du jour de ces réunions mensuelles : 2 sujets maximum.

Tous les 2èmes lundis du mois de 20h30 à 23h

2/

Une réunion Comité Directeur est programmée à Beuvrages pour le plateau Championnat de France en salle 2023.

De même, une réunion du Comité Directeur sera programmée lors de la Coupe d'Europe des Clubs, de la Coupe de l'Amitié France Italie et des Championnats du Monde, de préférence le vendredi soir.

3/ Le Président de la Ligue PACA fait part d'une demande du Club de Gignac la Nerthe qui Champion de Poule de H1 se voit refuser l'accession en Ligue Occitanie. Philippe GOUNEAUD défend la possibilité aux clubs hors régions Occitanie d'accéder à cette Ligue, Il rappelle que ce Champion de Ligue est l'ancienne Nationale 3 (qui elle permettait l'accession en catégorie supérieure).

Le Président de la Ligue Occitanie informe qu'un courrier a été adressé au club de Gignac la Nerthe environ 1 mois auparavant notifiant le refus et les raisons de celui-ci. (2 équipes extérieures à la Ligue OCCITANIE donc 25% du nombre équipes participantes pour un championnat de Ligue OCCITANIE) de plus il a déjà été acté que le championnat de Ligue OCCITANIE passerait à 8 équipes dès la saison prochaine.

Rosette TRUJILLO propose une réflexion sur la création d'un championnat Ligue PACA ce qui irai plus dans le sens du développement de notre Sport.

Cela correspondrait aux attentes des collectivités gouvernementales et débloquerait des subventions pour la Ligue Paca et la Fédération.

Philippe GOUNEAUD a répondu que c'était extrêmement prématuré car les équipes de valeur "Ligue" dans la région PACA ne dépassaient pas le nombre de deux ou trois et que cela serait simplement la perte du tambourin extérieur en PACA.

4/ Monsieur Philippe GOUNEAUD signale sa démission des commissions championnat et Haut Niveau estimant que son avis n'est pas consulté lors des prises de décisions de ces dites commissions.

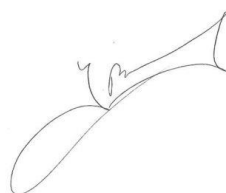
La secrétaire administrative accuse réception de son mail mais précise que les règlements fédéraux imposent un courrier recommandé avec accusé de réception.

Philippe GOUNEAUD demande que cette démission soit actée dans le compte rendu de ce comité directeur.

5/ Pascale FABRE attire l'attention sur le fait qu'il n'y avait rien de prévu en termes de budget 2022 concernant la promotion et la communication de la fédération et surtout des événements majeurs que la FFJBT organise : Coupe d'Europe des Clubs open, France-Italie Jeunes, Coupe du Monde open.

**Secrétaire Générale**  
**Corinne PONS**  
Excusée

**Le Président**  
**Yvan BUONOMO**



**Document transmis à :**

- *Tous les membres du Comité Directeur.*
- *Tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*